

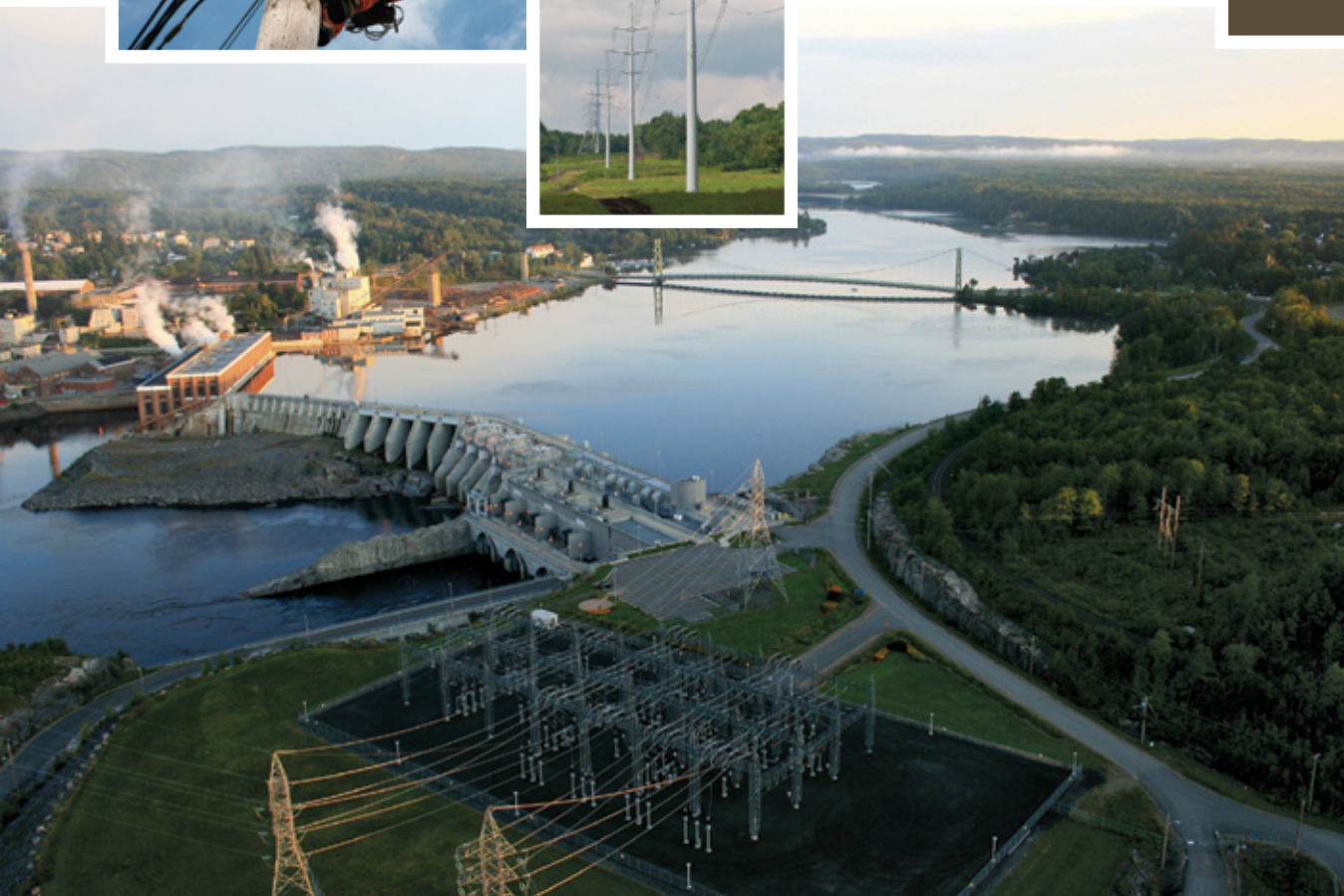
Comité de liaison

Hydro-Québec – Fédération Québécoise des Municipalités



Rapport d'activité

2011-2012



3	Mot de la direction
4	Composition du comité de liaison
5	Résumé des travaux
6	Bilan des travaux
6	Réseau de distribution
8	Économies d'énergie
9	Transport d'énergie
11	Autres dossiers en bref
14	Perspectives 2012-2013

*Photo principale de la couverture :
Centrale de Grand-Mère dans la municipalité de Shawinigan en Mauricie,
région vedette du congrès 2012 de la FQM.
Source : Ville de Shawinigan.*

Le Comité de liaison en bref

Institué en 1999, le Comité de liaison Hydro-Québec – Fédération Québécoise des Municipalités est une table d'échanges qui a le mandat de favoriser le dialogue entre Hydro-Québec et le monde municipal. Grâce notamment à la diffusion d'information entre les deux organisations, à la mise en commun des points de vue et à l'examen approfondi des problématiques les concernant, les travaux du comité de liaison permettent des collaborations fructueuses et des prises de position conjointes sur les sujets qui intéressent les deux parties.

Le comité de liaison relève directement des directions de la FQM et d'Hydro-Québec. Il doit soumettre à l'approbation des deux organismes ses recommandations, avis, projets d'entente ou tout autre document issu de ses travaux. De plus, le comité doit publier un compte rendu annuel de ses activités à l'occasion des assises de la FQM.

Mot de la direction

Nous sommes heureux de présenter le treizième rapport du comité de liaison qui réunit la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) et Hydro-Québec. Cette collaboration régulière entre nos organisations a permis, cette année encore, des échanges fructueux sur de nombreux sujets d'intérêt commun.

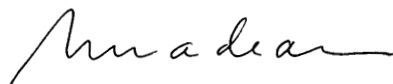
Au cours de l'exercice 2011-2012, les membres du comité de liaison ont consacré une part de leurs discussions au réseau de distribution. Le projet de déploiement d'une infrastructure de mesurage avancée (IMA) leur a notamment été présenté. Il prévoit l'installation d'équipements de télécommunications favorisant la lecture à distance et de 3,8 millions de compteurs de nouvelle génération. Sous réserve de l'approbation de la Régie de l'énergie, Hydro-Québec procédera à l'installation des nouveaux compteurs dans tout le Québec d'ici 2017. Le comité de liaison suivra le déploiement par étapes du programme au cours des prochaines années.

L'efficacité énergétique retient toujours l'attention des membres du comité. Parmi les mesures concrètes destinées aux municipalités, on a passé en revue le volet « sur mesure » du programme Bâtiments, qui appuie financièrement l'amélioration de la performance globale des bâtiments en matière de consommation d'électricité. La FQM souhaite que ce volet du programme soit adapté aux municipalités de toutes tailles. Le volet « éclairage public à DEL », quant à lui, incite les clients institutionnels à doter leurs installations existantes ou à venir de luminaires à diodes électroluminescentes (DEL).

Le comité de liaison s'est par ailleurs intéressé aux grands projets de transport d'énergie qu'Hydro-Québec prévoit réaliser au cours des prochaines années. Une vue d'ensemble de ces projets et la vitrine Web qui leur est consacrée ont fait l'objet d'une présentation. Les membres du comité ont aussi discuté de l'ambiance sonore associée aux postes de transport. Sensible à cette préoccupation partagée par la FQM, Hydro-Québec TransÉnergie respecte des normes de bruit parmi les plus rigoureuses au monde et maintient des efforts de recherche et développement en cette matière.

Enfin, en vue d'améliorer l'efficacité des interventions dans les emprises publiques municipales, Hydro-Québec a mis sur pied un comité technique chargé d'établir un diagnostic des préoccupations des municipalités et de l'entreprise à cet égard. À terme, le comité technique soumettra des recommandations qui tiendront compte des obligations et prérogatives de chacun. Un sommaire des travaux a été présenté au comité de liaison et le rapport final lui sera remis à l'automne 2012.

Les pages qui suivent proposent une vue d'ensemble des activités du comité de liaison au cours de 2011-2012. Nous souhaitons exprimer nos remerciements à toutes les personnes et organismes partenaires qui ont contribué au progrès des principaux dossiers.



Marie-José Nadeau
Vice-présidente exécutive –
Affaires corporatives
et secrétaire générale
Hydro-Québec



Richard Lehoux
Président par intérim de la Fédération
Québécoise des Municipalités
Maire de Saint-Elzéar
Préfet de la MRC de La Nouvelle-Beauce

2011-2012 *Le comité de liaison*

Direction d'Hydro-Québec |-----| Direction de la FQM

Comité de liaison

4 représentants de la FQM • 3 représentants d'Hydro-Québec • 2 coordonnateurs • 2 secrétaires

REPRÉSENTANTS D'HYDRO-QUÉBEC

Hervé Lamarre
*Directeur – Grands clients,
Hydro-Québec Distribution*



Louise Pelletier
*Directrice principale –
Projets de développement
et production nucléaire,
Hydro-Québec Production*



**Yves Galipeau,
coordonnateur**
*Chef – Affaires gouvernementales
et municipales,
Direction principale –
Planification stratégique*



**Anne Lussier,
secrétaire**
*Conseillère – Relations avec
les collectivités,
Direction principale –
Planification stratégique*



*Nous tenons à remercier M. Bernard Massé
d'Hydro-Québec pour sa précieuse contribution
au comité de liaison.*

REPRÉSENTANTS DE LA FQM



Serge Fortin
Préfet de la MRC de Témiscouata



Lionel Fréchette
*Maire de Chester-Est
et préfet de la MRC d'Arthabaska*



Guy Jauron
*Directeur général de la MRC
de Memphrémagog*



Germain Tremblay
Maire de Saint-Ferréol-les-Neiges



**Ann Bourget,
coordonnatrice**
Directrice générale, FQM



**Nicolas Fleury,
secrétaire**
*Directeur, Politiques, recherche
et développement, FQM*

Dossier	État d'avancement et résultats
Réseau de distribution	<p>Septembre 2011 et février 2012 Déploiement d'une infrastructure de mesurage avancée : sous réserve de l'autorisation de la Régie de l'énergie, Hydro-Québec prévoit l'installation de 3,8 millions de compteurs de nouvelle génération d'ici 2017.</p> <p>Décembre 2011 (comité de travail) et février 2012 Comité technique – réseau de distribution d'électricité et emprise publique municipale : son mandat est d'établir un diagnostic des préoccupations des parties et de soumettre des recommandations pour améliorer l'efficacité des interventions dans les emprises publiques municipales.</p> <p>Juin 2012 (comité de travail) Installation d'objets par des tiers sur des poteaux de distribution : pour des raisons de sécurité du public et des travailleurs et aussi pour maintenir l'intégrité des poteaux, Hydro-Québec encadre l'installation d'objets par des tiers sur ses poteaux de distribution.</p>
Économies d'énergie	<p>Février 2012 Programme Bâtiments – volets « sur mesure » et « éclairage public à DEL » : ces volets du programme visent à améliorer la performance globale des bâtiments en matière de consommation d'électricité et à favoriser l'éclairage public à diodes électroluminescentes (DEL).</p>
Occupation du territoire	<p>Février 2012 Projet de loi n° 34 sur l'occupation et la vitalité des territoires : présentation des recommandations de la FQM en lien avec les activités d'Hydro-Québec.</p>
Transport d'énergie	<p>Septembre 2011 Projets majeurs de lignes et de postes de transport : tour d'horizon des projets d'Hydro-Québec TransÉnergie au Québec.</p> <p>Février 2012 L'ambiance sonore et les postes de transport : le point sur l'enjeu du bruit à Hydro-Québec.</p>
Appels d'offres pour la production d'énergie et programme d'achat d'électricité d'Hydro-Québec	<p>En continu Suivi des appels d'offres pour la production d'énergie au moyen d'éoliennes et d'installations de cogénération à la biomasse ou au biogaz et suivi du programme d'achat d'électricité en provenance de petites centrales hydroélectriques (50 MW et moins).</p>

Une technologie de pointe pour une gestion à distance

Réseau de distribution

Infrastructure de mesurage avancée et compteurs de nouvelle génération

Depuis quelques années, Hydro-Québec suit l'évolution technologique en prévision du renouvellement de son parc de compteurs vieillissant. L'entreprise amorce le virage vers une technologie de pointe qui améliorera l'efficacité de la relève des compteurs, en plus d'assurer la pérennité du parc. Ces objectifs ont guidé l'entreprise dans son choix d'implanter une infrastructure de mesurage avancée (IMA) qui exige notamment l'installation de 3,8 millions de compteurs de nouvelle génération. Ces derniers rendent possible la lecture à distance de la consommation de tous les clients.

Pour Hydro-Québec, le contexte actuel est favorable :

- Les compteurs électromécaniques ne sont plus fabriqués en Amérique du Nord depuis 2010.
- La nouvelle technologie est éprouvée, fiable et sécuritaire.
- D'ici cinq ans, les deux tiers du parc de compteurs auront atteint la fin de leur vie utile.
- Plus d'une centaine d'entreprises de services publics dans le monde ont choisi cette technologie.

Sous réserve de l'approbation de la Régie de l'énergie, Hydro-Québec prévoit installer les compteurs de nouvelle génération dans tout le Québec d'ici 2017.

Cette technologie apporte aussi des avantages pour les clients :

- Les factures reposeront sur des données réelles et fiables, et celles-ci demeureront confidentielles en tout temps.
- Le client pourra bénéficier d'une lecture exacte de sa consommation sans avoir à remplir de carte d'autorelève au moment de son déménagement.
- La relève automatisée à distance évitera que le client soit dérangé chez lui.
- Les pannes seront détectées à distance, ce qui améliorera la qualité du service.
- Le retrait des véhicules affectés à la relève des compteurs permettra d'éviter l'émission de plusieurs centaines de tonnes de dioxyde de carbone (CO₂) chaque année.

Quant aux radiofréquences et à leurs effets sur la santé, Hydro-Québec rappelle que le niveau moyen d'exposition aux radiofréquences à 1 m d'un compteur de nouvelle génération est largement inférieur aux limites fixées par Santé Canada (environ 100 000 fois moindre).

Les échanges sur le sujet ont permis aux membres du comité d'obtenir des réponses à leurs questions et de faire le point sur la phase initiale du projet. Le comité de liaison suivra le déploiement du projet dans les régions du Québec jusqu'en 2017.



**Améliorer l'efficacité
des interventions dans
les emprises publiques
municipales**

Réseau de distribution d'électricité et emprises publiques municipales

Hydro-Québec réalise environ 120 000 interventions par année attribuables à des demandes externes (généralement des demandes d'alimentation en électricité) ou à des projets internes (travaux de maintenance et nouveaux postes ou nouvelles lignes à intégrer au réseau). De leur côté, les municipalités sont à la fois des planificateurs du développement de leur territoire, des fournisseurs de services publics et des gestionnaires d'infrastructures et de réseaux. À ce titre, elles doivent assurer la gestion des emprises publiques dont elles sont responsables. La collaboration entre Hydro-Québec et les municipalités est donc indispensable.

Pour faciliter cette relation entre partenaires et rechercher des solutions respectueuses des obligations et prérogatives de chacun, Hydro-Québec a mis sur pied un comité technique. Son mandat est d'établir un diagnostic des préoccupations des parties et de soumettre des recommandations pour améliorer l'efficacité des interventions dans les emprises publiques municipales. De façon générale, l'essentiel des travaux du comité technique a porté sur les problématiques rencontrées dans le cadre des relations entre Hydro-Québec et les municipalités de grande taille et à forte densité de population. Le rapport final sera présenté au comité de liaison à l'automne 2012.



Des mesures concrètes pour les municipalités

Économies d'énergie

Programme Bâtiments – volets « sur mesure » et « éclairage public à DEL »

Le volet « sur mesure » du programme Bâtiments d'Hydro-Québec vise à réduire la consommation d'électricité dans les bâtiments à vocation institutionnelle situés au Québec. En phase avec les attentes de la FQM, ce volet du programme s'adresse aussi aux plus petites municipalités, qui peuvent proposer des projets modestes réalisés par des entrepreneurs locaux et soumis à des formalités simplifiées. L'appui financier est fonction de l'amélioration du rendement énergétique des bâtiments visés.

Par ailleurs, la majeure partie (75 %) du parc de luminaires publics est actuellement composée de lampes à vapeur de sodium haute pression d'au plus 150 W, auxquelles s'ajoutent des lampes à décharge à haute intensité de faible puissance. Le volet « éclairage public à DEL » du programme Bâtiments, en vigueur depuis le 1^{er} décembre 2011, incite les clients institutionnels à remplacer les luminaires existants, décoratifs ou non, par des luminaires à diodes électroluminescentes (DEL) ainsi qu'à opter pour ce type d'éclairage dans les nouveaux ensembles résidentiels. Pour être admissibles, les produits doivent figurer dans la liste des

produits qualifiés du consortium nord-américain de services publics DesignLights (www.designlights.org/index.php). La contribution financière est de 100 \$ par luminaire. Les demandes d'appui financier doivent porter sur un montant minimal de 1 000 \$, soit l'équivalent de dix luminaires.

La gestion, la commercialisation et le déploiement du programme sont réalisés par ÉnerCible. Cette entreprise veille également au suivi des activités liées aux projets que présentent les participants. Des discussions sont en cours entre la FQM et ÉnerCible afin de déterminer le rôle de la FQM dans la mise en œuvre du programme. La FQM s'assurera que le volet « sur mesure » est bien adapté à la réalité des plus petites municipalités.



**Pour un transport
d'électricité de qualité
et fiable**

Transport d'énergie

Projets majeurs de lignes et de postes de transport

Pour répondre à la demande croissante d'électricité, Hydro-Québec doit construire des centrales, des postes et des lignes ainsi que maximiser la puissance des installations existantes. De plus, l'entreprise agit sur divers plans pour maintenir la qualité et la fiabilité des ouvrages de production et de transport d'énergie. En 2010 seulement, Hydro-Québec Équipement et services partagés et la Société d'énergie de la Baie James ont exécuté des travaux d'une valeur de 3,1 G\$ au Québec.

Afin que les membres du comité de liaison aient une vue globale de ces interventions, Hydro-Québec TransÉnergie a présenté les lignes et les postes de transport qu'elle projette ou qu'elle est en voie de réaliser sur le territoire du Québec. Les divers besoins de raccordement (parc éoliens, minières et centrales), l'évolution du réseau du nord-est de la région métropolitaine de Montréal, les exigences de renforcement du réseau de même que l'augmentation de la demande sont autant de raisons qui justifient la construction de lignes ou de postes de transport. On peut rappeler à cet égard qu'une section du site Web d'Hydro-Québec (www.hydroquebec.com/projets/index.html) renseigne sur tous ces projets et donne accès aux documents d'information publiés à ce jour. Tous les projets doivent respecter des critères rigoureux en matière de rentabilité, de respect de l'environnement et d'acceptabilité sociale, tant aux étapes des études environnementales qu'à celles de l'ingénierie, de la construction et de la mise en œuvre des mesures d'atténuation.



Préserver des relations de bon voisinage

Ambiance sonore et postes de transport

Au fil des ans, les milieux d'implantation des postes ont connu des changements importants, notamment sur les plans de l'urbanisation et de la gestion du territoire. Dans le même temps s'est affirmée une sensibilité grandissante des citoyens au regard de leur environnement. Au cours de cette évolution, le bruit produit par les postes de transport est apparu comme une source potentielle d'inconfort.



Les principales sources de bruit dans un poste de transport sont associées aux transformateurs de puissance, aux inductances shunt et aux disjoncteurs. On mesure le bruit en décibels A (dBA); si on double le nombre de sources de bruit, on augmente l'ambiance sonore de 3 dBA. De plus, le bruit diminue avec la distance; ainsi, chaque fois qu'on double la distance, on réduit le bruit de 6 dBA.

En vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec (MDDEP) est responsable de l'application d'une note d'instructions sur le bruit dans le contexte de nouveaux projets ou de plaintes relatives au bruit. Les exigences en matière de bruit sont fonction des types de zonages municipaux (résidentiel, logements multiples, résidentiel-commercial ou industriel).

Hydro-Québec TransÉnergie applique ces exigences au moment de concevoir, de construire et d'exploiter de nouveaux postes. À celles-ci s'ajoutent des critères internes rigoureux, de telle sorte que les normes de bruit touchant les postes sont parmi les plus sévères au monde. Hydro-Québec TransÉnergie reste par ailleurs vigilante en effectuant de la recherche et développement en cette matière.

Le comité de liaison a discuté de mesures possibles d'atténuation du bruit produit par les postes en milieu urbanisé:

- identification des postes comme contrainte anthropique dans les schémas d'aménagement;
- choix d'équipements à bruit réduit et installation d'écrans antibruit ou d'enceintes acoustiques;
- création d'une zone tampon au périmètre du poste;
- mise en place de buttes de terre;
- poursuite de la recherche et développement sur les moyens de réduire le bruit.

Des discussions entre Hydro-Québec et le milieu municipal, le plus tôt possible dans l'élaboration d'un projet, demeurent encore le moyen le plus simple de préserver les relations de bon voisinage.

Autres dossiers en bref

Appels d'offres pour la production d'énergie et programme d'achat d'électricité d'Hydro-Québec

Le comité de liaison fait un suivi régulier des appels d'offres pour la production d'énergie et du programme d'achat d'électricité d'Hydro-Québec.

En ce qui concerne l'énergie issue d'éoliennes, Hydro-Québec a lancé jusqu'ici trois appels d'offres :

- En 2004, Hydro-Québec a retenu huit offres pour un total de 990 MW. La mise en service des installations couvertes par cet appel d'offres est terminée. Un projet a été annulé en 2010 à la demande du promoteur, soit le parc éolien des Méchins.
- En 2008, l'entreprise a retenu quinze soumissions totalisant 2 004 MW. Six projets seront terminés en 2012, quatre en 2013, trois en 2014 et deux en 2015. Quatre de ces projets sont encore engagés dans le processus d'autorisation gouvernementale.
- À la suite d'un appel d'offres destiné aux initiatives autochtones et communautaires, Hydro-Québec a signé douze contrats d'une valeur globale de 291,4 MW, soit un projet autochtone de 24 MW et onze projets communautaires de 267,4 MW. La Régie de l'énergie a approuvé l'ensemble des contrats d'approvisionnement en novembre 2011. Tous les projets suivent leur cours dans le cadre du processus d'autorisation gouvernementale.

De son côté, le programme d'achat d'électricité en provenance de petites centrales hydroélectriques de 50 MW et moins vise l'acquisition d'un bloc d'énergie produit au Québec au moyen de nouveaux projets hydroélectriques soumis par des municipalités ou par des communautés autochtones. Hydro-Québec a retenu treize projets totalisant 149,7 MW. Cinq contrats ont été signés – dont trois couvrent des installations maintenant en service – et six sont en voie de l'être. Deux projets n'auront pas lieu à la suite de leur abandon par les communautés locales.

Loi sur l'occupation et la vitalité des territoires

La FQM a déposé au comité de liaison le mémoire portant sur le projet de loi n° 34 (devenu une loi depuis les discussions) qu'elle a présenté en janvier 2012 à la Commission de l'aménagement du territoire. La recommandation n° 17 inscrite dans le mémoire s'adresse notamment aux sociétés publiques et parapubliques déconcentrées en région :

Inclure au plan d'action accompagnant la stratégie un engagement clair du gouvernement à mettre en place des mesures visant à favoriser le maintien et la création d'emplois en région, notamment au sein des sociétés publiques et parapubliques. Sont notamment visés les transferts d'emplois régionaux vers les centres urbains comme Montréal.

Hydro-Québec, par ses activités dans les 17 régions administratives du Québec, participe à la vie économique et sociale du Québec. L'entreprise travaille quotidiennement à offrir le meilleur service au meilleur coût possible. Elle poursuit par ailleurs ses efforts d'efficacité dans le contexte des attentes exprimées par sa clientèle, la Régie de l'énergie et le gouvernement du Québec.

Le comité de liaison suivra la mise en application de cette loi.



Installation d'objets par des tiers sur des poteaux de distribution

Pour des raisons de sécurité du public et des travailleurs, d'accès à ses installations et de préservation de la pérennité de son parc de poteaux, Hydro-Québec Distribution a toujours encadré l'installation d'objets par des tiers sur ses poteaux. En 2010, la division a réactualisé sa norme en la matière afin d'en préciser la portée. Elle demeure responsable des risques liés aux équipements du réseau d'énergie électrique et doit prévenir les situations potentiellement dangereuses.

Ainsi, toute installation d'objets, décoratifs ou non, sur les poteaux appartenant à Hydro-Québec est strictement interdite. L'interdiction couvre les objets de toute nature qui présentent un risque pour la sécurité du public et des usagers ainsi que les objets susceptibles d'endommager les poteaux et de diminuer leur durée de vie. Elle inclut entre autres les décorations de Noël, les luminaires privés, les boîtes ou les paniers à fleurs, les antennes paraboliques, les nichoirs, les panneaux publicitaires et les cordes à linge. Cependant, Hydro-Québec prévoit certaines exceptions relatives à l'affichage qui touchent les affiches électorales, les panneaux de signalisation routière et les panneaux d'arrêt d'autobus; à la demande d'une municipalité, les banderoles peuvent aussi être autorisées à certaines conditions et pour une période déterminée.

L'installation d'objets par des tiers sur les poteaux d'Hydro-Québec est régie par une norme qui s'applique de manière uniforme à l'ensemble du Québec, par souci d'équité.

Lors d'une rencontre de travail, la FQM a reconnu le bien-fondé de cette norme notamment au regard de la sécurité des personnes et de la pérennité des installations. Le comité de liaison sera saisi de ce dossier dès l'automne prochain.

Voici un aperçu des sujets qui seront traités en 2012-2013 par le Comité de liaison Hydro-Québec – Fédération Québécoise des Municipalités :

- déploiement d'une infrastructure de mesurage avancée et de compteurs de nouvelle génération sur le territoire québécois, sous réserve de l'approbation de la Régie de l'énergie ;
- efficacité énergétique ;
- occupation et vitalité des territoires ;
- installation d'objets par des tiers sur des poteaux de distribution ;
- appels d'offres pour la production d'énergie et programme d'achat d'électricité ;
- travaux de maîtrise de la végétation ;
- électrification des transports terrestres ;
- travaux du comité technique – réseau de distribution d'électricité et emprise publique municipale.



Le comité de liaison a pour mandat de favoriser le dialogue entre Hydro-Québec et le monde municipal sur des enjeux communs afin d'en arriver à des prises de position conjointes. Nous vous invitons à lui faire part de vos commentaires et de vos attentes afin qu'il puisse orienter ses travaux vers des sujets ou des préoccupations qui reflètent vos besoins.



*Ci-dessous : Sainte-Anne-de-la-Pérade, en Mauricie.
Source : CLD des Chenaux.*



Pour toute demande d'information sur les travaux du Comité de liaison Hydro-Québec – Fédération Québécoise des Municipalités, veuillez communiquer avec :

Anne Lussier

Hydro-Québec

Téléphone : 514 289-2211, poste 3247

Télécopieur : 514 289-4488

Courriel : lussier.anne@hydro.qc.ca

Nicolas Fleury

Fédération Québécoise des Municipalités

Téléphone : 418 651-3343

Télécopieur : 418 651-1127

Courriel : nfleury@fqm.ca

Préparé en collaboration avec
la Fédération Québécoise des Municipalités
et le groupe – Affaires corporatives
et secrétariat général d'Hydro-Québec

Septembre 2012

2012G164F